

**SOLUTION DE SURVEILLANCE D'ENTREPRISE  
INVITATION À SE QUALIFIER (SCMT-IQ)**

**MODIFICATION N° 2**

Cette modification n° 2 à l'IQ est publiée aux fins suivantes :

- 1- Reporter la date de clôture de l'IQ au 29 février 2016.
- 2- Modifier les sections 1.4 et 2.3 de l'IQ (Aperçu des exigences et Demandes de renseignements durant la période de réponse à l'IQ).
- 3- Publier les réponses du Canada aux questions de l'industrie reçues pendant la période 1.

**1. La date de clôture de l'IQ est par les présentes reportée au 29 février 2016 à 14 h, heure avancée de l'EST (HAE).**

**2. À la partie 1 de la IQ 'Renseignements généraux :, RÉVISER comme suit**

**SUPPRIMER :** l'ancienne section 1.4. – **Aperçu des exigences** – au complet

**INSÉRER :** le paragraphe qui suit :

**1.4 Aperçu des exigences**

La présente IQ est publiée par SPC. Selon ce qui est prévu, SPC octroiera un contrat unique à partir d'une demande de soumissions subséquente afin de fournir une solution de surveillance d'entreprise à ses clients, lesquels comprennent SPC lui-même, les institutions fédérales pour lesquelles les services de SPC sont obligatoires à un moment ou à un autre pendant la période du contrat, ainsi que les autres organisations pour lesquelles les services de SPC sont optionnels pendant la période du contrat et qui choisissent de les utiliser de temps en temps. Le fournisseur fournira une solution de surveillance que SPC **hébergera et gèrera lui-même** dans ses centres de données SPC. Le présent processus d'invitation à soumissionner n'empêche pas SPC d'utiliser une autre méthode d'approvisionnement pour les organisations susmentionnées ou pour d'autres groupes du gouvernement du Canada ayant des besoins identiques ou similaires. Le diagramme présenté à la figure 1 illustre l'architecture de haut niveau de la manière dont SSC envisage la prestation de ce service.

**3. À la partie 2 de la IQ "Instructions intimée, RÉVISER comme suit**

**SUPPRIMER :** la précédente Section 2.3.1 dans son intégralité ;

**INSÉRER :** ce qui suit sa place ;

**2.3.1** Il n'y aura qu'une seule période de questions. Toutes les demandes concernant cette IQ doivent être soumises par écrit à l'autorité contractante pendant la période déterminée ci-dessous. Les demandes de renseignements reçues après ce délai pourraient rester sans réponse.

**Période 1 :** Les demandes doivent être soumises au **plus tard le 19 février 2016, à 14 h (HAE).**

**4. À l'annexe B de la IT « ITQ référence projet formes », RÉVISER comme suit**

**SUPPRIMER** : la précédente dans son intégralité ;

**INSÉRER** : la nouvelle version ci-jointe cet amendement.

**ANNEXE B : FORMULAIRES DE PROJETS DE RÉFÉRENCE DE L'IQ**

Étant donné que les Services de communication en milieu de travail seront essentiels à l'exécution des opérations internes du gouvernement du Canada, et qu'ils appuieront une population d'utilisateurs évaluée à 500 000 personnes réparties à différents endroits du Canada, SPC a défini des critères minimaux relatifs à l'expérience auxquels les répondants doivent satisfaire pour se qualifier.

Les critères de qualification obligatoires à respecter par les répondants ayant répondu à l'IQ sont décrits en détail à l'annexe B : Formulaires de projets de référence de l'IQ, Annexes B.1 à B.5 inclusivement.

Les définitions suivantes s'appliquent aux formulaires de projets de référence de l'IQ seulement :

Service	Définition de l'IQ
Disponibilité mensuelle du service de 99,9 %	Maximum de 3,6 heures par mois pendant lesquelles un service n'est pas accessible au client, excluant les périodes de maintenance approuvées.
Site du client	Une adresse civique unique où le service est fourni à un client autre que le répondant.
Solution de surveillance d'entreprise	Un ensemble d'instruments technologiques capables de signaler et d'enregistrer les changements détectés sur les serveurs, dans les applications et dans l'équipement réseau autre que téléphonique. Cet ensemble d'instruments offrira des capacités en lien avec le rendement, la disponibilité et la gestion d'évènements.
Points d'arrivée	Serveurs et équipement de réseau

Annexe B 1 : Formulaire de projet de référence de l'IQ	
Candidat	
Nom	
Adresse	
Exigence obligatoire 1 relative à l'expérience	
Exigences énoncées :	
Le répondant doit avoir développé, mis en œuvre et soutenu sur le plan technique, dans un site client comptant au moins 5 000 points d'arrivée, une solution de surveillance d'entreprise offrant une capacité de disponibilité élevée permettant d'assurer la disponibilité des services à 99.9 %.	
Projet de référence pour l'exigence obligatoire 1 relative à l'expérience	

<b>Entité ayant obtenu un contrat du client pour l'exécution du projet de référence</b>	
<b>Titre du projet</b>	
<b>Durée du projet (date de début du projet, date de fin de la mise en œuvre et date de fin du projet, s'il y a lieu)</b>	
<b>Description du projet (p. ex. travaux exécutés, expérience acquise)</b>	
<b>Montrer, à l'aide d'exemples détaillés, comment le projet présenté réunit toutes les exigences énoncées dans l'exigence obligatoire 1 relative à l'expérience.</b>	
<b>Nom du client</b>	
<b>Nom de la personne-ressource principale chez le client</b>	
<b>Téléphone de la personne-ressource principale chez le client</b>	
<b>Courriel de la personne-ressource principale chez le client</b>	
<b>Nom de la personne-ressource supplémentaire chez le client</b>	
<b>Téléphone de la personne-ressource supplémentaire chez le client</b>	
<b>Courriel de la personne-ressource supplémentaire chez le client</b>	

<b>Annexe B.2 : Formulaire de projet de référence de l'IQ</b>	
<b>Répondant</b>	
<b>Nom</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Exigence obligatoire 2 relative à l'expérience</b>	
Exigences énoncées	
Le répondant doit avoir développé, mis en œuvre et soutenu sur le plan technique, dans un site client comptant au moins 5 000 points d'arrivée, une solution de surveillance d'entreprise permettant l'intégration d'autres outils de gestion des services.	
<b>Projet de référence pour l'exigence obligatoire 2 relative à l'expérience</b>	
<b>Client ayant reçu les services du projet de référence</b>	
<b>S'il y a lieu, l'entrepreneur principal pour lequel le répondant a exécuté les travaux (si aucun entrepreneur principal n'est mentionné, le répondant indique qu'il a réalisé les travaux directement pour le client)</b>	
<b>Titre du projet</b>	
<b>Durée du projet (date de début du projet, date d'achèvement de la mise en œuvre et date de fin du projet, s'il y a lieu)</b>	
<b>Description générale du projet (p. ex. travaux exécutés, expérience acquise)</b>	

<b>Montrer, à l'aide d'exemples détaillés précis, comment le projet présenté répond à toutes les exigences énoncées dans l'exigence obligatoire 2 relative à l'expérience. (S'il se sert d'une expérience acquise auprès de plusieurs clients, le répondant doit indiquer le nombre d'utilisateurs de chaque client.)</b>	
<b>Nom de la personne-ressource principale chez le client (si le répondant a effectué les travaux directement pour le client)</b>	
<b>Téléphone de la personne-ressource principale chez le client</b>	
<b>Courriel de la personne-ressource principale chez le client</b>	
<b>Nom de la personne-ressource supplémentaire chez le client</b>	
<b>Téléphone de la personne-ressource supplémentaire chez le client</b>	
<b>Courriel de la personne-ressource supplémentaire chez le client</b>	
<b>Nom de la personne-ressource principale chez l'entrepreneur principal (si le répondant a effectué les travaux en qualité de sous-traitant)</b>	
<b>Téléphone de la personne-ressource principale chez l'entrepreneur principal</b>	
<b>Courriel de la personne-ressource principale chez l'entrepreneur principal</b>	
<b>Nom de la personne-ressource supplémentaire chez l'entrepreneur principal</b>	
<b>Téléphone de la personne-ressource supplémentaire chez l'entrepreneur principal</b>	
<b>Courriel de la personne-ressource supplémentaire chez l'entrepreneur principal</b>	

<b>Annexe B.3 : Formulaire de projet de référence de l'IQ</b>	
<b>Répondant</b>	
<b>Nom</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Exigence obligatoire 3 relative à l'expérience</b>	
Exigences énoncées	
Le répondant doit avoir fourni un centre de services anglais pendant une période d'au moins 24 mois consécutifs au cours des cinq dernières années, durant laquelle le soutien technique a respecté ou dépassé les critères suivants :	
a) Ouvert sept jours sur sept, 24 heures sur 24 et 365 jours sur 365 (7X24X365)	
<b>Projet de référence pour l'exigence obligatoire 3 relative à l'expérience</b>	

<b>Client ayant reçu les services du projet de référence</b>	
<b>S'il y a lieu, l'entrepreneur principal pour lequel le répondant a exécuté les travaux (si aucun entrepreneur principal n'est mentionné, le répondant indique qu'il a réalisé les travaux directement pour le client)</b>	
<b>Titre du projet</b>	
<b>Durée du projet (date de début du projet, date d'achèvement de la mise en œuvre et date de fin du projet, s'il y a lieu)</b>	
<b>Description générale du projet (p. ex. travaux exécutés, expérience acquise)</b>	
<b>Montrer, à l'aide d'exemples détaillés précis, comment le projet présenté répond à toutes les exigences énoncées dans l'exigence obligatoire 3 relative à l'expérience. (S'il se sert d'une expérience acquise auprès de plusieurs clients, le répondant doit indiquer le nombre d'utilisateurs de chaque client.)</b>	
<b>Nom du client (si le répondant a effectué les travaux directement pour le client)</b>	
<b>Nom de la personne-ressource principale chez le client</b>	
<b>Téléphone de la personne-ressource principale chez le client</b>	
<b>Courriel de la personne-ressource principale chez le client</b>	
<b>Nom de la personne-ressource supplémentaire chez le client</b>	
<b>Téléphone de la personne-ressource supplémentaire chez le client</b>	
<b>Courriel de la personne-ressource supplémentaire chez le client</b>	
<b>Nom de la personne-ressource principale chez l'entrepreneur principal (si le répondant a effectué les travaux en qualité de sous-traitant)</b>	
<b>Téléphone de la personne-ressource principale chez l'entrepreneur principal</b>	
<b>Courriel de la personne-ressource principale chez l'entrepreneur principal</b>	
<b>Nom de la personne-ressource supplémentaire chez l'entrepreneur principal</b>	
<b>Téléphone de la personne-ressource supplémentaire chez l'entrepreneur principal</b>	
<b>Courriel de la personne-ressource supplémentaire chez l'entrepreneur principal</b>	

<b>Annexe B.4 : Formulaire de projet de référence de l'IQ</b>	
<b>Répondant</b>	
<b>Nom</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Exigence obligatoire 4 relative à l'expérience</b>	

<b>Exigences énoncées</b>	
Le répondant doit avoir une solution de surveillance d'entreprise munie d'une console utilisateur capable d'afficher les performances et l'utilisation de l'infrastructure et des applications en temps quasi réel et de produire des rapports et des tableaux. Elle doit pouvoir prendre en charge 100 connexions simultanées.	
<b>Projet de référence pour l'exigence obligatoire 4 relative à l'expérience</b>	
<b>Client ayant reçu les services du projet de référence</b>	
<b>S'il y a lieu, l'entrepreneur principal pour lequel le répondant a exécuté les travaux (si aucun entrepreneur principal n'est mentionné, le répondant indique qu'il a réalisé les travaux directement pour le client)</b>	
<b>Titre du projet</b>	
<b>Durée du projet (date de début du projet, date d'achèvement de la mise en œuvre et date de fin du projet, s'il y a lieu)</b>	
<b>Description générale du projet (p. ex. travaux exécutés, expérience acquise)</b>	
<b>Montrer, à l'aide d'exemples détaillés précis, comment le projet présenté répond à toutes les exigences énoncées dans l'exigence obligatoire 4 relative à l'expérience. (S'il se sert d'une expérience acquise auprès de plusieurs clients, le répondant doit indiquer le nombre d'utilisateurs de chaque client.)</b>	
<b>Nom du client (si le répondant a effectué les travaux directement pour le client)</b>	
<b>Nom de la personne-ressource principale chez le client</b>	
<b>Téléphone de la personne-ressource principale chez le client</b>	
<b>Courriel de la personne-ressource principale chez le client</b>	
<b>Nom de la personne-ressource supplémentaire chez le client</b>	
<b>Téléphone de la personne-ressource supplémentaire chez le client</b>	
<b>Courriel de la personne-ressource supplémentaire chez le client</b>	
<b>Nom de la personne-ressource principale chez l'entrepreneur principal (si le répondant a effectué les travaux en qualité de sous-traitant)</b>	
<b>Téléphone de la personne-ressource principale chez l'entrepreneur principal</b>	
<b>Courriel de la personne-ressource principale chez l'entrepreneur principal</b>	
<b>Nom de la personne-ressource supplémentaire chez l'entrepreneur principal</b>	
<b>Téléphone de la personne-ressource supplémentaire chez l'entrepreneur principal</b>	
<b>Courriel de la personne-ressource supplémentaire chez l'entrepreneur principal</b>	

<b>Annexe B.5 : Formulaire de projet de référence de l'IQ</b>	
<b>Répondant</b>	
<b>Nom</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Exigence obligatoire 5 relative à l'expérience</b>	
Exigences énoncées	
L Le répondant doit avoir développé, mis en œuvre et soutenu sur le plan technique, dans un site client comptant au moins 5 000 points d'arrivée, une solution de surveillance d'entreprise ayant une architecture de gestion répartie incluant, notamment, la capacité de fonctionner dans différentes zones de sécurité et différents centres de données.	
<b>Projet de référence pour l'exigence obligatoire 5 relative à l'expérience</b>	
<b>Client ayant reçu les services du projet de référence</b>	
<b>S'il y a lieu, l'entrepreneur principal pour lequel le répondant a exécuté les travaux (si aucun entrepreneur principal n'est mentionné, le répondant indique qu'il a réalisé les travaux directement pour le client)</b>	
<b>Titre du projet</b>	
<b>Durée du projet (date de début du projet, date d'achèvement de la mise en œuvre et date de fin du projet, s'il y a lieu)</b>	
<b>Description générale du projet (p. ex. travaux exécutés, expérience acquise)</b>	
<b>Montrer, à l'aide d'exemples détaillés précis, comment le projet présenté répond à toutes les exigences énoncées dans l'exigence obligatoire 5 relative à l'expérience. (S'il se sert d'une expérience acquise auprès de plusieurs clients, le répondant doit indiquer le nombre d'utilisateurs de chaque client.)</b>	
<b>Nom du client (si le répondant a effectué les travaux directement pour le client)</b>	
<b>Nom de la personne-ressource principale chez le client</b>	
<b>Téléphone de la personne-ressource principale chez le client</b>	
<b>Courriel de la personne-ressource principale chez le client</b>	
<b>Nom de la personne-ressource supplémentaire chez le client</b>	
<b>Téléphone de la personne-ressource supplémentaire chez le client</b>	
<b>Courriel de la personne-ressource supplémentaire chez le client</b>	
<b>Nom de la personne-ressource principale chez l'entrepreneur principal (si le répondant a effectué les travaux en qualité de sous-traitant)</b>	

<b>Téléphone de la personne-ressource principale chez l'entrepreneur principal</b>	
<b>Courriel de la personne-ressource principale chez l'entrepreneur principal</b>	
<b>Nom de la personne-ressource supplémentaire chez l'entrepreneur principal</b>	
<b>Téléphone de la personne-ressource supplémentaire chez l'entrepreneur principal</b>	
<b>Courriel de la personne-ressource supplémentaire chez l'entrepreneur principal</b>	

5. Publier les réponses aux questions de l'intimé a reçu au cours de la période de questions du Canada.

<b>Question</b>	<b>Answer</b>
<b>Q6. ANNEXE D : ÉBAUCHE DE LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS). Cette annexe est illisible. Pouvez-vous nous en fournir une copie finale aux fins d'examen?</b>	Le Canada a joint une copie lisible de la LVERS à la modification 001 à l'IQ.
<b>Q7.. Parmi les exigences obligatoires 1 à 5 relatives à l'expérience figurent des coordonnées directes (courriel et téléphone). La plupart des relations avec nos clients sont soumises à des accords de confidentialité, et nous ne pouvons diffuser leurs coordonnées sans autorisation préalable. Par conséquent, seul le nom de l'entreprise sera fourni. Nous nous ferons un plaisir de remplir ces exigences en organisant une téléconférence avec les clients cités en référence. Cela satisfera-t-il à l'exigence?</b>	Le Canada confirme que cela est acceptable, à condition qu'il soit possible de communiquer avec le client en référence pour confirmer l'expérience mentionnée.
<b>Q8.. L'invitation à se qualifier (IQ) stipule ce qui suit : « Le répondant doit avoir réalisé la mise au point, l'implantation et l'exploitation d'une solution de surveillance d'entreprise pendant une période d'au moins 24 mois consécutifs au cours des 5 années précédant la date de clôture de l'IQ ». Le mot « exploitation » signifie-t-il que le fournisseur gère et utilise une solution de surveillance d'entreprise pour son client, soit comme offre de logiciels en tant que service, soit en tant que service géré? Dans la négative, Services partagés Canada (SPC) pourrait-il clarifier le sens du mot « exploitation » et préciser s'il inclut la gestion et l'utilisation de la solution par le client?</b>	Le Canada a retiré l'exigence relative à l'exploitation. Veuillez consulter les révisions de l'annexe B fournies dans la présente IQ.
<b>Q9. Selon le temps qu'il lui faudra pour répondre aux demandes de renseignements, SPC envisagerait-il de reporter la date de clôture afin d'accorder suffisamment de temps à l'industrie pour répondre à l'IQ?</b>	Le délai prévu a été reporté dans la présente modification à l'IQ.
<b>Q10. Nous vous demandons respectueusement un délai supplémentaire de deux semaines étant donné que nous n'avons pas encore reçu de réponse à notre question initiale datée du 27 janvier 2016.</b>	Le délai prévu a été reporté dans la présente modification à l'IQ.

<p><b>Q11.</b> Section 2.2.3 : Entend répondre à l'IQ pour une solution de surveillance d'entreprise</p> <p>Remarque : La demande de délai supplémentaire est essentielle afin de présenter une soumission. Nous vous enverrons d'autres questions d'ici 14 h, auxquelles il faudra répondre, étant donné que nous attendons de recevoir la modification n° 1, qui a donné lieu à des changements majeurs.</p> <p>Renseignements généraux : Veuillez reporter au 29 février les questions auxquelles il fallait répondre le 18 février, étant donné que les clarifications apportées par la modification n° 1 sont telles qu'il nous faut davantage de temps pour examiner la stratégie de soumission et de qualification.</p>	<p>Le délai prévu a été reporté dans la présente modification à l'IQ.</p>
<p><b>Q12.:</b> Veuillez reporter la date de clôture au 29 février. Veuillez également prolonger la période de questions jusqu'au 18 février.</p> <p>Justification : Afin d'obtenir le droit d'utiliser des noms de projets en référence, nous sommes tenus de respecter un niveau d'approbation qui ne dépend pas de nous.</p>	<p>Le délai prévu a été reporté dans la présente modification à l'IQ.</p>
<p><b>Q13.</b> Veuillez reporter la date de clôture au 29 février. Veuillez également prolonger la période de questions jusqu'au 18 février.</p> <p>Justification : Nombre de nos partenaires viennent tout juste d'être avisés de cette IQ par le « bouche-à-oreille », étant donné qu'elle est affichée sur le site Achatsetventes.gc.ca. Toutefois, elle est affichée sous un numéro d'identification des biens et services (NIBS) relatif à la Sécurité des systèmes informatiques qui n'est pas un NIBS très connu pour ce type de projets. Les exemples ci-dessous, tirés de trois autres IQ de SPC de cette portée, illustrent des cas dans lesquels plusieurs NIBS, y compris N7030 Logiciel TAD et D302A Services professionnels en informatique, ont été cités en référence. Veuillez aussi ajouter ces NIBS à l'IQ. Si la date n'est pas modifiée, SPC recevra moins d'offres et de soumissions admissibles simplement en raison de l'endroit où elle a été affichée sur Achatsetventes.gc.ca.</p> <p>NIBS</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• AJ212528 : Sécurité des systèmes informatiques (R&amp;D)</li></ul> <p>Voir ci-dessous pour obtenir des exemples dans lesquels les IQ précédentes ont été affichées.</p>	<p>Le délai prévu a été reporté dans la présente modification à l'IQ. D'autres NIBS ont aussi été ajoutés.</p>

Infrastructure de serveur et de stockage pour les centres de données – Invitation à se qualifier (IQ) (10040747/A) [Appel d'offres]

<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-provisionnement/appels-d-offres/PW-14-00655745>

2014-11-12 à 23 h 45, heure normale de l'Est (HNE)

Description du NIBS

- D301A : Services informatiques et de traitement des données
- D301B : Services de centre de données
- D301C : Services informatiques, non énumérés ailleurs
- D302A : Services professionnels en informatique
- N7030 : Logiciel TAD
- N7010 : Équipement de traitement automatique de configuration de système
- JX7010 : Équipement pour le traitement automatique de données, configuration du système – réparation
- JI7030 : Logiciel TAD – Installation

Solution de gestion des services de technologies de l'information (GSTI) (15-31240-0A) [Appel d'offres]

<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-provisionnement/appels-d-offres/PW-15-00709263>

Date de clôture

2016-01-06 à 14 h, heure avancée de l'Est (HAE)

Description du NIBS

- D301A : Services informatiques et de traitement des données
- D301B : Services de centre de données
- D301C : Services informatiques, non énumérés ailleurs
- D302A : Services professionnels en informatique
- N7030 : Logiciel TAD
- N7010 : Équipement de traitement automatique de configuration de système
- JX7010 : Équipement pour le traitement automatique de données, configuration du système – réparation

<ul style="list-style-type: none"><li>• JI7030 : Logiciel TAD – Installation</li></ul> Type d'avis Demande de qualification (DDQ) Entité responsable des achats Services partagés Canada Service d'authentification centralisé interne du gouvernement du Canada (SACI du GC) – Étape d'invitation à se qualifier (10046765) (10046765) (Appel d'offres) <a href="https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-15-00697481">https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-15-00697481</a>  2015-10-09 à 14 h, heure avancée de l'Est (HAE) Description du NIBS <ul style="list-style-type: none"><li>• D302A : Services professionnels en informatique</li></ul>	
<p><b>Q14.</b> 1.4 Aperçu de l'exigence</p> <p>La présente IQ est publiée par SPC. Il est prévu que SPC utilisera le contrat découlant de toute demande de soumissions subséquente pour fournir à ses clients, à tout moment pendant la période du contrat, une solution de surveillance d'entreprise gérée. Outre SPC, ces clients comprennent des institutions fédérales pour lesquelles les services de SPC sont obligatoires à tout moment pendant la période du contrat et d'autres organisations qui choisissent de recourir occasionnellement aux services de SPC. Le vendeur fournira une solution de surveillance que SPC hébergera et gèrera lui-même au sein de ses centres de données SPC. Ce processus de demande de soumissions n'empêche nullement SPC d'utiliser une autre méthode d'approvisionnement pour ces entités ou toute autre entité du gouvernement du Canada ayant des besoins similaires.</p> <p>Question : Étant donné que « le vendeur fournira une solution de surveillance que SPC va héberger et gérer lui-même au sein de ses centres de données SPC », nous demandons à SPC de supprimer le mot « exploitation » de l'IQ, particulièrement à l'Annexe B, Exigences 1, 2, 5. Inclure une exigence dans laquelle les répondants doivent « exploiter » un service de surveillance limite le nombre de soumissionnaires capables de se qualifier. Le terme « exploitation » signifie que le répondant devrait avoir proposé un service géré pour être admissible. Toutefois, la plupart des fournisseurs directs de logiciels développent et mettent au point des solutions de surveillance qui</p>	<p>Veillez consulter la réponse à la question 8 de la présente modification à l'IQ.</p>

<p>permettent au client, en l'occurrence SPC, de l'exploiter lui-même.</p> <p>Conserver le mot « exploitation » donne l'impression que SPC détermine déjà les types de répondants, de fournisseurs de services et le modèle de prestation (fournisseur-exploitant) même si la section 1.4 stipule clairement que SPC devra héberger et gérer la solution.</p> <p>Veillez supprimer toutes les références ayant trait à la nécessité « d'exploiter ».</p>	
<p><b>Q15.</b> 4.2.2 Pour la solution de surveillance d'entreprise, chaque répondant (et toute entité apparentée) pourra se qualifier une seule fois. Si un répondant ou toute entité apparentée prend part à plus d'une réponse, le Canada lui donnera un délai de deux jours ouvrables pour désigner la réponse qu'il doit prendre en considération. À défaut de respecter ce délai, toutes les réponses pourraient être rejetées, ou encore le Canada pourrait choisir, à son gré, la réponse qu'il évaluera.</p> <p>Confirmer qu'un fournisseur de logiciel de FEO peut être nommé par plusieurs répondants. Il pourrait y avoir plusieurs situations, par exemple un répondant pourrait utiliser une partie de la solution du fournisseur, tandis qu'un autre pourrait utiliser l'ensemble de la suite proposée par celui-ci.</p> <p>Dans cette section, nous souhaitons clarifier ce point étant donné que nombre de nos partenaires ont conclu des accords visant la revente de nos solutions de surveillance. Nous souhaitons nous assurer que, si trois d'entre eux sont admissibles, ils peuvent être en mesure de revendre nos solutions de surveillance, même si nous n'avons pas officiellement constitué de coentreprise, parce que nous n'en avons pas eu besoin.</p> <p>Veillez supprimer la section 4.2.2 ou apporter des éclaircissements quant à l'intention. Si SPC ne souhaite pas qu'autant de FEO ou d'intégrateurs de système se qualifient, cela devra être précisé en commentaires à l'étape des exigences.</p>	<p>Le Canada ne confirme pas. Le Canada souhaite que les fournisseurs de logiciels de FEO se qualifient en fonction de leur expérience ou qu'ils signent une entente de partenariat exclusif avec un intégrateur de systèmes ou un autre type de répondant.</p>
<p><b>Q16.</b> Annexe B : Veillez supprimer l'exigence de fournir le nom de l'organisme dans la section sur les exigences relatives aux références. Veillez le remplacer par « lien financier vertical, gouvernement, assurance, détaillant » étant donné que cela permettrait à davantage de répondants de participer, car de</p>	<p>Le Canada ne retirera pas cette exigence. Veillez consulter la réponse du Canada à la question 7 présentée plus haut.</p>

<p>nombreux organismes ne permettent l'utilisation de leur nom qu'après un processus d'approbation fastidieux.</p> <p>Annexe B : Veuillez supprimer l'exigence de fournir les coordonnées (nom, téléphone, courriel) d'une personne-ressource. Cela est très difficile à réaliser dans un court délai. Nous sommes convaincus que cela sera demandé dans la section relative à la DDP, mais nous estimons qu'il ne devrait pas être nécessaire de communiquer avec le client pour la phase de qualification. Il faut beaucoup de temps pour obtenir une telle approbation.</p>	
<p><b>Q17.</b> 1.2 Introduction</p> <p>1.2.1 Le 4 août 2011, le gouvernement du Canada a créé Services partagés Canada (SPC). SPC est chargé de fournir à certains ministères et à certaines sociétés d'État des services de courriel, de centres de données et de réseau modernes, fiables et sûrs, qui sont économiques et contribuent à l'écologisation des opérations gouvernementales.</p> <p>Question de clarification : SPC peut-il clarifier s'il s'attend à ce que les applications ministérielles soient incluses dans sa solution de surveillance? Selon les termes de la section 1.2.1, nous comprenons que SPC est responsable des courriels, des centres de données et des réseaux (infrastructure) et non des applications ministérielles.</p> <p>Toutefois, l'exigence 4 de l'annexe B4, stipule ce qui suit : « une solution de surveillance d'entreprise munie d'une console utilisateur capable d'afficher les performances et l'utilisation de l'infrastructure et des applications en temps quasi réel [...] ».</p> <p>Questions : Veuillez supprimer l'exigence relative aux applications. Si le terme « applications » n'est pas supprimé, veuillez définir ce à quoi il renvoie. Inclut-il les applications ministérielles opérationnelles?</p>	<p>La surveillance des applications est une exigence. SPC en fournira une de base pour les applications opérationnelles des ministères.</p> <p>Les exigences spécifiques en matière de surveillance des applications feront l'objet de discussions à l'étape de l'examen et de l'amélioration des exigences du processus d'approvisionnement.</p>
<p><b>Q18.</b> Un délai supplémentaire a été sollicité dans ma première soumission. Veuillez reporter au 29 février la date de clôture pour des réponses aux questions fixée au 18 février en raison des répercussions que les questions ci-dessus auront sur les répondants et leurs soumissions.</p>	<p>Le délai prévu a été reporté dans la présente modification à l'IQ.</p>
<p><b>Q19.</b> Modification n° 1 – question et réponse n° 4</p> <p>Cette question et sa réponse ont mis en lumière le fait que la section 6.3.2 sous-entend que la signature d'un client est requise sur chaque référence à utiliser pour</p>	<p>Le Canada confirme.</p>

<p>répondre aux points O1 à O5 de l'annexe B. Cela contredit à la fois les Instructions à l'intention des répondants de la section 4.5 de l'IQ relatives à la manière de remplir les formulaires, mais aussi l'annexe B elle-même, qui n'exige aucunement d'inclure les signatures des clients dans le texte ou les modèles de référence, et stipule ce qui suit :</p> <p>« Les critères de qualification obligatoires à respecter par les répondants ayant répondu à l'IQ sont décrits en détail à l'annexe B : Formulaires de projets de référence de l'IQ, Annexes B.1 à B.5 inclusivement. »</p> <p>Il semble également y avoir une incohérence entre la réponse à la question n°4 et les instructions détaillées de l'IQ quant à la manière dont SPC procédera pour communiquer avec les personnes citées en référence aux fins de confirmation, laquelle confirmation est très détaillée en ce qui a trait aux appels, aux courriels, etc. Aussi, nous estimons que la section 6.3.2 comporte une coquille ou une erreur concernant ce qui suit : « Sans y être obligé, le gouvernement du Canada pourra, à sa discrétion, communiquer avec la personne-ressource principale et, s'il y a lieu, avec la personne qui la remplace, pour vérifier l'exactitude des renseignements indiqués dans les formulaires signés, relatifs au projet de référence, fournis dans le cadre de l'IQ. »</p> <p>Par conséquent, nous souhaiterions confirmer que la signature des clients n'est pas nécessaire.</p>	
<p><b>Q20.</b> Compte tenu du fait que les répondants sont tenus de communiquer avec les clients aux fins de référence et que cette période de l'année est habituellement une période de congés très demandée, nous souhaiterions demander une semaine supplémentaire pour permettre aux répondants de remplir les exigences relatives aux références.</p>	<p>Le délai prévu a été reporté dans la présente modification à l'IQ.</p>
<p><b>Q21.</b> À la page 21 de l'IQ, sous « Exigence obligatoire 1 relative à l'expérience »</p> <p>Est-ce que l'État accepterait de modifier le texte actuel?</p> <p>« Le répondant doit avoir développé, mis en place et utilisé une solution de surveillance d'entreprise pendant une période minimale de 24 mois consécutifs au cours des cinq années précédant la date de clôture de l'IQ, au cours de laquelle la solution de surveillance d'entreprise a affiché une disponibilité du service minimale de 99,9 %, ce qui exclut toute défaillance LAN ou WAN à un site client (les répondants doivent savoir que le fait d'avoir conclu un contrat pour assurer une disponibilité</p>	<p>Cette exigence a été révisée dans la présente modification à l'IQ.</p>

du service minimale de 99,9 % ne démontre pas la disponibilité du service actuellement fourni). »

De la façon suivante :

« Le répondant doit avoir développé, mis en place et utilisé une solution de surveillance d'entreprise pendant une période minimale de 24 mois consécutifs au cours des cinq années précédant la date de clôture de l'IQ, au cours de laquelle la solution de surveillance d'entreprise a satisfait à l'accord sur les niveaux de service (ANS) du client, ce qui exclut toute défaillance LAN ou WAN à un site client (les répondants doivent savoir que le gouvernement du Canada se réserve le droit de chercher à vérifier le respect de l'ANS au moyen de vérifications des références) », comme ce fut le cas pour l'IQ relative au SACI.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE CETTE INVITATION À SE QUALIFIER RESTENT INCHANGÉES.

=====